



# **BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Conseil communautaire

28 mars 2024

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 8 février dernier.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2023 sont connus.

# Contexte d'élaboration du budget

- Contexte économique national et international : guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient, crise énergétique, ralentissement de l'inflation
- Contexte financier de l'agglo : baisse des dotations de l'Etat, stabilité des taux de fiscalité (THRS, TF), recherche constante de financements pour les investissements
- Prise en compte des échanges entre vice-président(e)s / services dans le cadre de la préparation budgétaire
- Prise en compte des projets à porter conformément au projet de territoire
- Prise en compte des besoins en recrutement validés précédemment pour la réalisation et le suivi des projets

# Eléments de cadrage du budget 2024

- Notre communauté d'agglomération poursuit la structuration de son fonctionnement, qui sera marqué de façon emblématique en 2024 par l'emménagement dans un nouveau siège.
- Des marges de manœuvre réduites en section de fonctionnement
- Un budget contraint et accentué par le contexte inflationniste et énergétique qui a une incidence importante sur les coûts de fonctionnement des équipements communautaires
- Diminution de notre autonomie financière suite à la suppression de la Taxe professionnelle puis celle de la Taxe d'habitation et enfin celle de la CVAE
- Prise en compte de l'augmentation des recettes fiscales du seul fait de l'augmentation des bases puisque les taux de fiscalité (THRS et TF) restent stables

➔ **RAPPEL** : la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle dispose d'un budget principal géré en nomenclature M57 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) et de 7 budgets annexes :

- Budget annexe assainissement (M49)
- Budget annexe eau potable (M49)
- Budget annexe Hôtel d'entreprises (M4)
- Budget annexe Grand Parquet (M4)
- Budget annexe Port de Plaisance (M4)
- Budget annexe activités sportives et de loisirs (M4)
- Budget annexe zones d'activités économiques (M57)

# La section de fonctionnement du budget principal



# Présentation de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	6 423 350,00 €	013	Atténuations de charges	30 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 282 982,00 €	70	Produits des services et du domaine	783 000,00 €
014	Atténuations de produits	15 001 655,00 €	73	Impôts et taxes	16 884 117,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 818 175,00 €	731	Imposition directe	19 879 705,00 €
			74	Dotations subventions et participations	4 701 860,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	29 500,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>40 526 162,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>42 308 182,00 €</b>
66	Charges financières	335 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	150 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	78	Reprises sur provisions	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>41 016 162,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>42 308 182,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	10 856 647,19 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	491 050,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 356 647,19 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>491 050,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 372 809,19 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>42 799 232,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	10 573 577,19 €
<b>Total cumulé</b>		<b>53 372 809,19 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>53 372 809,19 €</b>

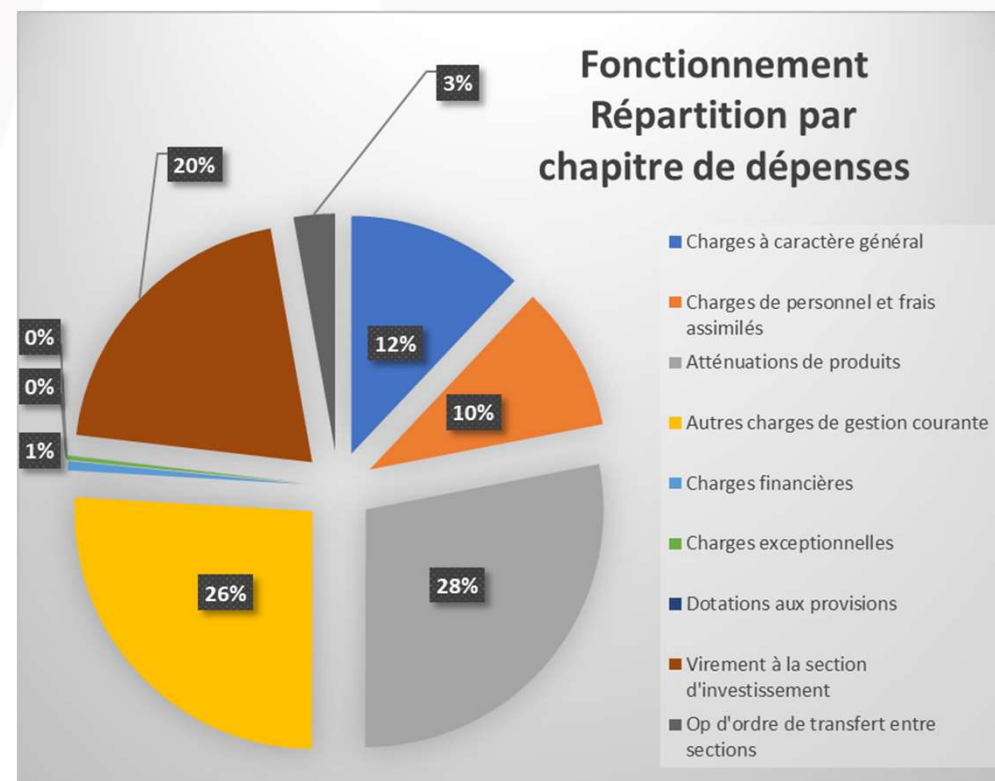
# Les dépenses de fonctionnement du budget principal





# Répartition des dépenses par chapitre

Fonctionnement - Répartition par chapitre de dépenses	
Charges à caractère général	6 423 350,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	5 282 982,00 €
Atténuations de produits	15 001 655,00 €
Autres charges de gestion courante	13 818 175,00 €
Charges financières	335 000,00 €
Charges exceptionnelles	150 000,00 €
Dotations aux provisions	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	10 856 647,19 €
Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 372 809,19 €</b>

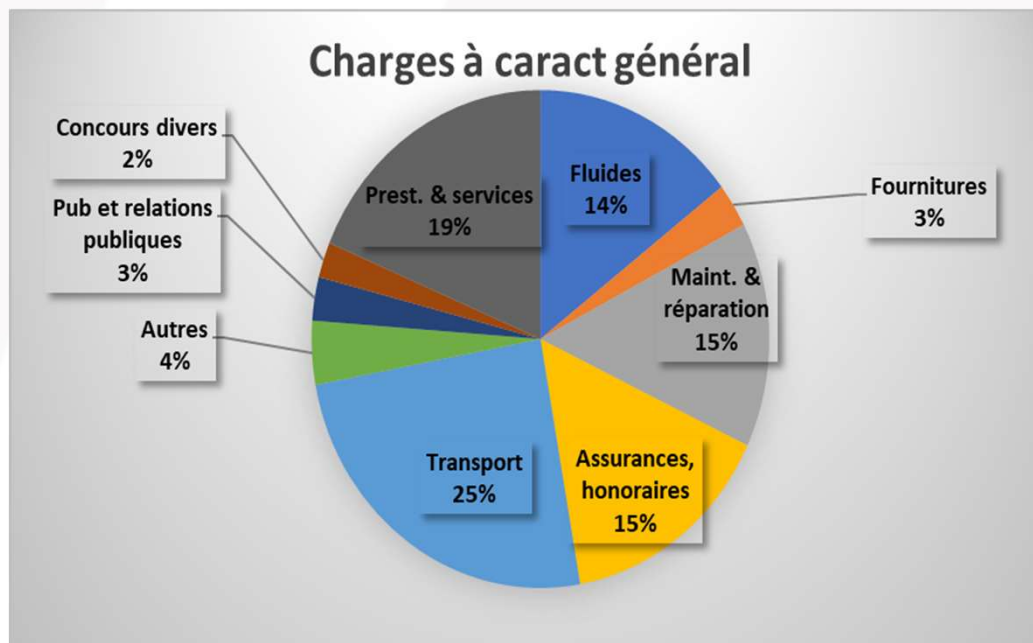


# Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par politique publique

Fonction	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	BP 2024
0	Services généraux	18 397 184,00 €
1	Sécurité	1 094 000,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 992 914,00 €
4	Santé et action sociale	322 887,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	785 965,00 €
6	Action économique	2 041 990,00 €
7	Environnement	11 613 922,00 €
8	Transport	1 767 300,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>41 016 162,00 €</b>

# Chapitre 011 : charges à caractère général

Répartition des charges à caractère général	
Fluides	934 100,00 €
Fournitures	184 250,00 €
Maint. & réparation	939 180,00 €
Assurances, honoraires	975 750,00 €
Transport	1 594 000,00 €
Autres	266 080,00 €
Pub et relations publiques	181 600,00 €
Concours divers	147 870,00 €
Prest. & services	1 200 520,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 423 350,00 €</b>



# Chapitre 011 : charges à caractère général

Le budget 2024 tient compte de la nécessité de réaliser le déménagement du siège pour :

- Permettre d'accueillir les ressources internes
- Permettre un meilleur fonctionnement des services aujourd'hui installés dans des conditions qui sont un frein à une bonne communication

L'évolution des dépenses de ce chapitre est contenue afin de conserver des marges de manœuvre pour financer la section d'investissement

# Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Fonction	Service	BP 2024
020	Administration générale	2 810 274 €
322	Stade Philippe Mahut	319 823 €
323	Piscine	663 555 €
325	Autres équipements sportifs	502 220 €
331	Centres de loisirs et jeunesse	471 376 €
4228	Autres actions en faveur de la petite enfance	274 212 €
731	Eau et assainissement	241 522 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 282 982 €</b>

Il convient de noter qu'une grande partie du personnel reste imputée en fonction 0 (en 020).

# Chapitre 014 : atténuations de produits

- **Reversement de la taxe de séjour** à Fontainebleau Tourisme, au Département de Seine-et-Marne et à la société du Grand Paris. La nouvelle taxe additionnelle instituée dans la loi de finance 2024 au profit d'Ile-de-France Mobilité n'a pas été prise en compte dans le cadre du BP (taux plafond de 200 %).

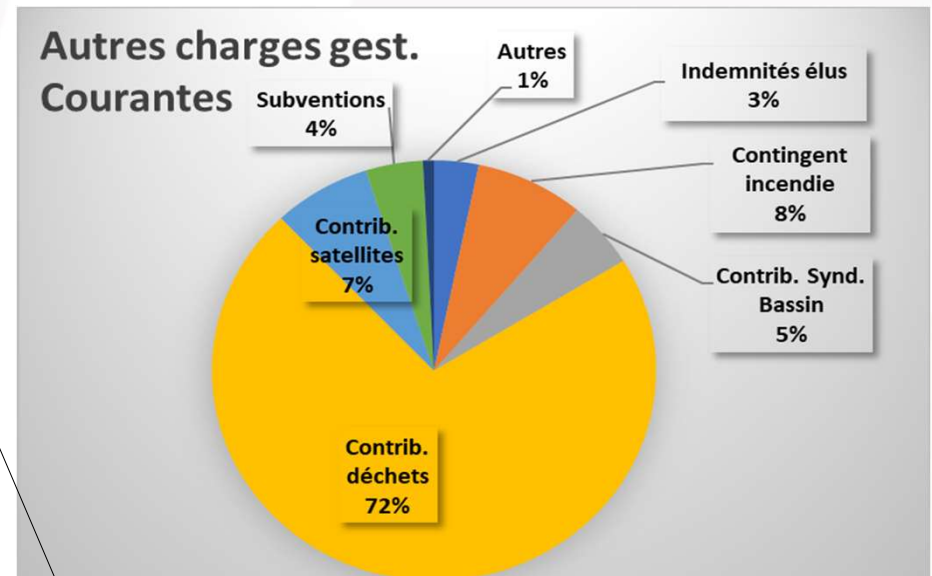
Le volume prévisionnel de taxe de séjour augmente car il inclut le versement de Chateaufort (rattrapage 2022 et 2023 et prévision 2024) : soit une prévision de 1 345 000 €.

➔ A NOTER : il s'agit d'un reversement intégral des recettes perçues (flux entrant/sortant)

- **Les attributions de compensations** : montant prévisionnel 2024 (fixé par délibération du 14 décembre 2023) de 4 348 640 €. Montant en baisse suite à la CLECT de 2023 qui a pris en compte de nouveaux transferts de compétences : transfert à la CAPF du stade de Foucherolles situé à Bois-le-Roi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **Le FNGIR** : plus grosse dépense de ce chapitre, soit 8 681 445 €. Il intègre la totalité du FNGIR pour tout le territoire depuis 2021.
- **Le FPIC** : il est prévu une enveloppe de 500 000 € pour 2024 dans l'attente des notifications de l'Etat

# Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Répartition Autres charges de gestion courante	
Indemnités élus	449 055,00 €
Contingent incendie	1 094 000,00 €
Contrib. Synd. Bassin	704 500,00 €
Contrib. déchets	9 900 000,00 €
Contrib. satellites	985 000,00 €
Subventions	574 620,00 €
Autres	111 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 818 175,00 €</b>



Grand Parquet : 770 000 €  
Fontainebleau Tourisme : 215 000 €



Montant identique à 2023  
en attente état 1259 TEOM

# Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

La structure budgétaire de notre agglomération est très fortement impactée par les besoins de financements de budgets annexes ou des satellites.

Outre les dépenses liées aux indemnités des élus, le chapitre 65 comporte notamment :

- **contribution annuelle au SDIS.** En 2023, le montant était de 14,791 € par habitant soit 1 033 479 €. Pour 2024, le montant voté par le SDIS est de 15,556 € par habitant soit 1 093 368 €
- **reversement de la TEOM au SMICTOM** ainsi que les participations à des syndicats. Le reversement de la TEOM constitue une enveloppe de 9 900 000 € et constitue pour la CAPF un flux entrant/sortant. Montant reconduit à l'identique de 2023 dans l'attente de la notification des bases de TEOM.
- **subventions** versées aux associations et aux pépinières d'entreprises. Pour 2024, l'enveloppe des subventions versées aux associations est de 444 620 €.
- Le chapitre 65 comporte également la subvention d'équilibre versée à Fontainebleau Tourisme (215 000 €) et au budget annexe Grand Parquet (770 000 €). La baisse de 100 000 € de la subvention versée à Fontainebleau Tourisme pour 2024 tient compte d'un rattrapage de versement de taxe de séjour effectué par Chateauform pour 2022 et 2023 qui augmentera de ce fait le reversement de taxe de séjour effectué à Fontainebleau Tourisme.

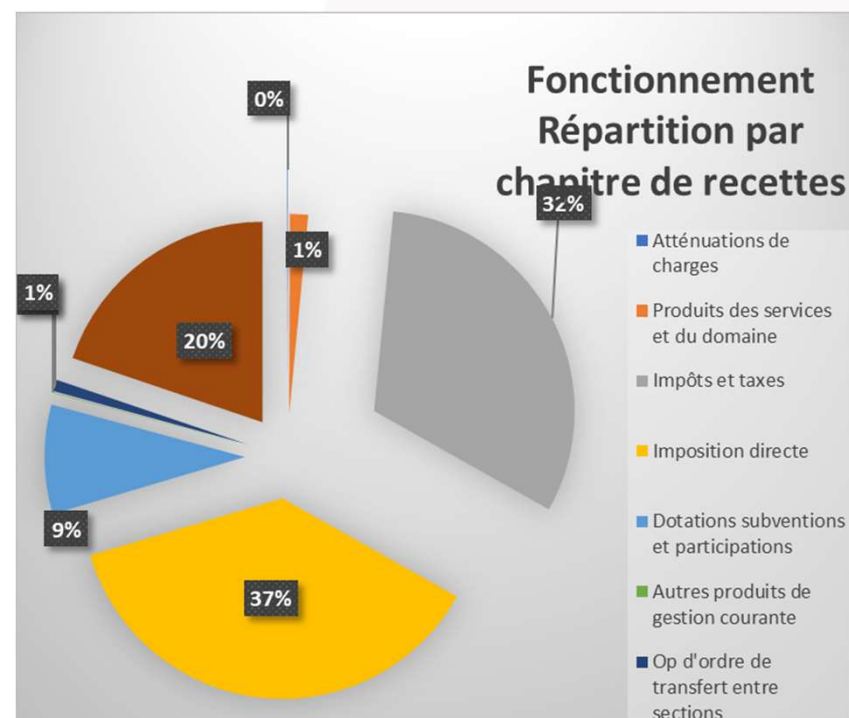


# Les recettes de fonctionnement du budget principal



# Répartition des recettes par chapitre

Fonctionnement - Répartition par chapitre de recettes	
Atténuations de charges	30 000,00 €
Produits des services et du domaine	783 000,00 €
Impôts et taxes	16 884 117,00 €
Imposition directe	19 879 705,00 €
Dotations subventions et participations	4 701 860,00 €
Autres produits de gestion courante	29 500,00 €
Op d'ordre de transfert entre sections	491 050,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	10 573 577,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 372 809,19 €</b>



# Répartition des recettes réelles de fonctionnement par politique publique

Fonction	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	BP 2024
0	Services généraux	29 912 682,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	441 200,00 €
4	Santé et action sociale	180 000,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	79 300,00 €
6	Action économique	1 345 000,00 €
7	Environnement	10 300 000,00 €
8	Transport	50 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>42 308 182,00 €</b>

# Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses

Entrées à la piscine, de l'accueil de loisirs, des activités enfance et jeunesse, des mises à dispositions de sites sportifs,...

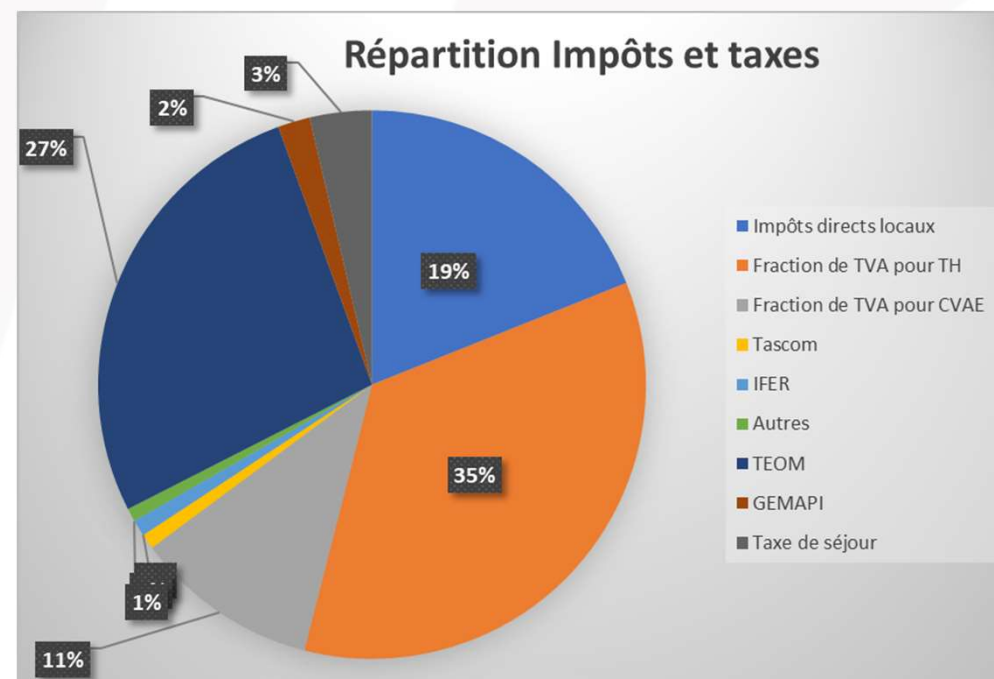
- **Piscine** : Pour 2024, l'estimation des recettes de la piscine (100 000 €) est prévue en baisse en raison de la fermeture prévue de la piscine à compter de juin 2024 pour travaux.
- Prestations de **l'accueil de loisirs** : il est prévu une augmentation tarifaire en 2024 comme en 2023 afin de tenir compte de l'augmentation du coût des repas ainsi que de l'inflation. Cette augmentation des tarifs sur 2024 permet de prévoir des recettes en hausse sur ce chapitre. Une augmentation des effectifs accueillis a été mise en œuvre depuis septembre 2022 et se poursuit pour tenir compte de l'augmentation des besoins des familles.
- **Les refacturations de personnel** entre le budget principal et les budgets annexes concernés (assainissement, eau, grand parquet, activités sportives et de loisirs)

# Chapitres 73 (impôts et taxes) et 731 (imposition directe)

Le chapitre 73 de la nomenclature M14 est désormais scindé en deux chapitres (73 et 731) en nomenclature M57. Le volume global des impôts et taxes est en hausse du fait, exclusif, de la prise en compte des dispositions de la loi de finances qui fixe l'évolution nationale des bases.

Répartition Impôts et taxes	
Impôts directs locaux	6 969 955,00 €
Fraction de TVA pour TH	12 875 495,00 €
Fraction de TVA pour CVAE	3 998 300,00 €
Tascom	330 000,00 €
IFER	359 750,00 €
Autres	285 322,00 €
TEOM	9 900 000,00 €
GEMAPI	700 000,00 €
Taxe de séjour	1 345 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 763 822,00 €</b>

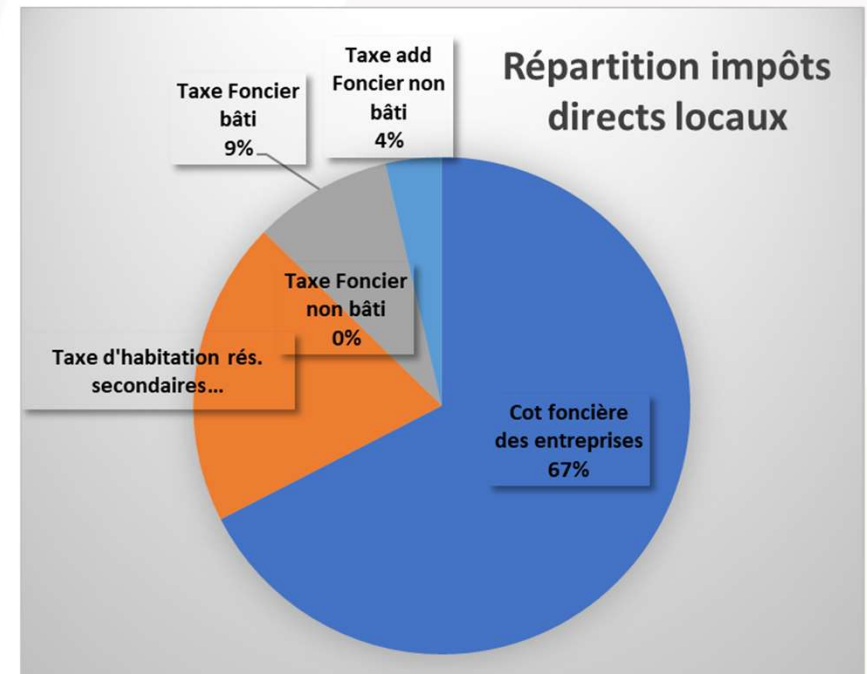
Evaluation en hausse car  
versement de Chateaufort avec  
rattrapages 2022 et 2023



# Répartition des impôts directs locaux

Répartition Impôts directs locaux	
Cot foncière des entreprises	4 701 045,00 €
Taxe d'habitation rés. secondaires	1 384 951,00 €
Taxe Foncier bâti	629 774,00 €
Taxe Foncier non bâti	- €
Taxe add Foncier non bâti	254 185,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 969 955,00 €</b>

Stabilité des taux de fiscalité  
Bases THRS et TFB en  
augmentation de + 3,90 %



# Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

## **Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation des groupements de communes.**

Ces dotations sont en forte baisse depuis 2017. Les prévisions pour le budget primitif 2024 sont prudentes au vu du réalisé 2023 : 95% de la dotation d'intercommunalité perçue en 2023, stabilité de la dotation de compensation.

**Les autres recettes** du chapitre 74 sont évaluées avec prudence dans l'attente des notifications de l'Etat ou des partenaires subventionneurs.

# La section d'investissement du budget principal





# Présentation de la section d'investissement

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 073 140,00 €			
op 012101101	AP/CP Elaboration PLUI	240 847,35 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	840 512,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 377 560,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	3 458 378,16 €
21	Immobilisations corporelles	3 027 920,00 €			
23	Immobilisations en cours	2 405 400,00 €			
op 012302101	AP/CP Machinerie piscine	2 400 000,00 €			
op 012302201	AP/CP Gymnase Coubertin	2 000 000,00 €			
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
20	Immobilisations incorporelles	234 477,40 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	3 229 932,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 194 416,94 €			
23	Immobilisations en cours	490 202,63 €			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>17 443 964,32 €</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 528 822,16 €</b>
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations fonds divers et réserves	1 916 400,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 327 700,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	374 658,52 €
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	1 236 695,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	8 375,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 564 395,00 €</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 299 433,52 €</b>
45x1	Total des dépenses pour le compte de tiers		45x2	Total des opérations pour le compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>20 008 359,32 €</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 828 255,68 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	491 050,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	10 856 647,19 €
041	Opérations patrimoniales		040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>491 050,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>12 356 647,19 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 499 409,32 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>22 184 902,87 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 685 493,55 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	
	<b>Total cumulé</b>	<b>22 184 902,87 €</b>		<b>Total cumulé</b>	<b>22 184 902,87 €</b>

# Les dépenses d'investissement du budget principal



# Répartition des dépenses d'équipement par politique publique

Fonction	DEPENSES D'EQUIPEMENT BUDGET PRINCIPAL	BP 2024
0	Services généraux	1 754 037,94 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 616 554,09 €
4	Santé et action sociale	10 740,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	980 575,18 €
6	Action économique	629 726,22 €
7	Environnement	2 500 492,49 €
8	Transport	951 838,40 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>17 443 964,32 €</b>

# Autorisations de programme crédits de paiement

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2024	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
		Initiale	Actualisée				2025	2026	2027	2028	2029 et plus
<b>SPORT</b>											
AP COUBERT RENOVATION EXTENSION GYMNASSE COUBERTIN	2023	2 400 000.00	3 275 000.00	22 115.98	2 000 000.00	1 252 884.02	1 252 884.02				
AP PISCINE TRAVAUX MACHINERIE PISCINE	2023	2 070 000.00	2 824 254.00	52 254.00	2 400 000.00	372 000.00	372 000.00				
<b>URBANISME</b>											
APPLUI ELABORATION DU PLUI	2021	908 000.00	908 000.00	523 152.65	240 847.35	144 000.00	144 000.00				
<b>Total INVESTISSEMENT EN AP</b>		<b>5 378 000.00</b>	<b>7 007 254.00</b>	<b>597 522.63</b>	<b>4 640 847.35</b>	<b>1 768 884.02</b>	<b>1 768 884.02</b>				

Le tableau ci-dessus présente les ajustements effectués sur les 3 autorisations de programmes et sur la répartition des crédits de paiement dans le cadre du budget primitif 2024.

# Principaux investissements hors AP/CP par secteurs de politiques publiques

## ⇒ Services généraux (fonction 0) :

- L'année 2024 verra la **finalisation des travaux d'aménagement du futur siège de la CAPF** avec un emménagement programmé au 2<sup>e</sup> trimestre de l'année. Les crédits concernant les travaux font l'objet de restes à réaliser de 2023 sur 2024. Au BP 2024 il est prévu une enveloppe de 105 000 € pour l'achat de mobilier, de panneaux de jalonnement et des vitrines. Le changement de siège sera aussi l'occasion de renouveler les serveurs informatiques et de les dimensionner aux besoins de notre agglomération en pleine structuration. De même la téléphonie sera renouvelée et adaptée. Il est également envisagé la mise en place du vote électronique dans la future salle du conseil communautaire pour 15 000 €.
- Il est prévu 10 000 € pour **l'achat de 5 vélos électriques** et 45 000 € pour **l'achat de deux véhicules**.
- Le chapitre 204 (compte 2046) comprend **les attributions de compensation en investissement** dont le montant pour 2024 a été fixé à 366 931 € par délibération n°2023-170 du 14 décembre 2023. Il est donc prévu une enveloppe de 367 000 € au BP 2024.

⇒ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (fonction 3) :**

- Le **tir à l'arc** situé à Mahut sera complètement rénové et mis aux normes PMR au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (600 400 €). Un **terrain de football en synthétique sera mis en place sur le site Mahut** (760 000 €). La CAPF a engagé une **rénovation complète de la Bulle des tennis de Mahut, la maîtrise d'œuvre** sera lancée en 2024 (200 000 €). Il est prévu dans l'attente de cette rénovation complète le **réentoilage des tennis de Mahut** (140 000 €). La **main courante du terrain de football de Chailly** sera changée (90 000 €). Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour le relamping des terrains de football, opération lancée en 2023 et qui se poursuivra sur les années 2025 et 2026, l'ensemble des terrains auront alors été complètement traités à ce titre. **(fonction 322 : stades)**
- Divers travaux et aménagements sont prévus à **Coubertin** en plus des travaux de rénovation du gymnase, notamment la **construction d'un terrain synthétique** (1 000 000 €), la reprise des **terrains extérieurs de tennis (accès, surface des terrains, grillage extérieur et éclairage)** (300 000 €) **(fonction 325 : autres équipements sportifs ou de loisirs)**
- **Une subvention d'investissement** d'un montant de 1 506 750 € sera versée au **budget annexe du Grand Parquet (fonction 325)** pour seulement compléter les subventions très importantes reçues au fil des phases de travaux qui se sont déroulées ces dernières années en vue de mettre en valeur cet équipement communautaire.

## ⇒ Aménagement des territoires et habitat (fonction 5) :

- En matière d'urbanisme, l'année 2024 verra la validation définitive de notre PLH ; la poursuite de notre PLUi qui devrait être arrêté en fin de premier semestre ; la signature de la convention OPAH-RU et la préparation de l'OPAH prévue suite à l'étude pré-opérationnelle ; la poursuite de la réflexion tenant à l'élaboration du SPR du cœur urbain Fontainebleau-Avon.
- Au chapitre 204 (**fonction 501 : aménagement des territoires et habitat, services communs**) une enveloppe de 150 000 € est destinée à la mise en œuvre **des dispositifs d'aide élaborés dans le cadre du PLH, de l'OPAH, l'OPAH-RU et du PIG**. Le chapitre 204 (**fonction 518 : autres actions d'aménagement urbain**) comprend aussi la **participation versée à Seine-et-Marne numérique** pour financer le **déploiement de la fibre pour les prises isolées**, suite à l'approbation de la convention par délibération n°2022-024 du 15 décembre 2022. Pour mémoire le coût global pour la CAPF sera de 411 142 € sur 4 ans répartis comme suit : 101 078 € en 2023, 103 810 € en 2024, 110 640 € en 2025 et 95 614 € en 2026 en complément du déploiement déjà engagé les années précédentes pour le déploiement général de la fibre sur le territoire communautaire.

- Le quartier du Bréau constitue pour le cœur urbain un enjeu fort en matière d'aménagement. Le schéma directeur a été retravaillé il y a déjà plusieurs mois, les villes de Fontainebleau et d'Avon ayant été sollicitées avec insistance ont désormais livré leurs observations. Le mode d'aménagement a été défini (création sous forme de ZAC), il convient d'avancer sur le projet et valider un scénario d'aménagement de ce quartier pour le mettre en œuvre concrètement sur la durée. L'agglomération est à l'initiative, tant comme propriétaire qu'au titre de sa compétence aménagement et surtout sa compétence en termes de développement économique, C'est en effet une opportunité unique offerte au territoire de disposer d'un potentiel de développement à proximité immédiate du cœur de ville. Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour la poursuite des études nécessaires au titre de cet enjeu. **(fonction 510 : services communs aménagement et services urbains)**
- Pour compléter la réalisation à l'échelle de l'agglomération du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, nous pourrons avancer le projet de mise en œuvre d'une aire d'accueil des gens du voyage à Fontainebleau sur le site repéré à cet effet. Une enveloppe de 105 000 € est prévue **(fonction 554 : aire d'accueil des gens du voyage)**



⇒ **Action économique (fonction 6) :**

- Nous poursuivrons tel que prévu **l'acquisition des maisons forestières mises en cession par l'Etat** (250 000 €) et clôturerons l'étude d'opportunité lancée en 2023 qui permettra de définir un projet communautaire qualitatif de mise en valeur du patrimoine que constituent ces maisons forestières (**fonction 633 : développement touristique**).
- La mise en place de **signalétique dans les parcs d'activité économique** sera poursuivie (5 000 €) et des travaux de **reprise des enrobés de la ZAE de Bourron-Marlotte** seront effectués (40 000 €) (**fonction 61 : interventions économiques transversales**).
- **Une subvention d'investissement** d'un montant de 150 000 € sera versée au **budget annexe du Port de Plaisance (fonction 633)** dans le cadre du projet d'aménagement du Port de Valvins dont la première étape (reprise complète des pannes) a été engagée en 2023.

⇒ **Environnement (fonction 7) :**

- Dans le cadre de notre PCAET, nous continuerons de déployer le fonds de concours sobriété énergétique et nous poursuivrons la démarche commencée en 2023 pour préserver la biodiversité.
- Créé en 2023, le **fonds de concours « sobriété énergétique »** de la Communauté d'Agglomération a pour but d'aider les communes du Pays de Fontainebleau à la rénovation énergétique ou sobriété énergétique des bâtiments publics. Il est prévu au BP 2024 une enveloppe de 2 000 000 € pour le déploiement de ce fonds de concours « sobriété énergétique » qui, pour rappel, prévoit au total un financement à destination des communes à hauteur de 50 € par habitant (**fonction 758 : politique de l'énergie, autres actions**).
- Une enveloppe de 400 000 € est prévue pour les **travaux concernant les eaux pluviales**. Par ailleurs, il est prévu 400 000 € pour la **maitrise d'œuvre relative au dimensionnement du bassin de Saint Sauveur (fonction 734 : eaux pluviales)**.

## ⇒ Transport (fonction 8) :

- En matière de mobilités, après la réalisation du schéma cyclable, nous aurons à préparer sa mise en œuvre concrète. Par ailleurs, Ile de France Mobilité a mis en place ses nouvelles délégations de service public en matière de transport de voyageurs, nous en assurons un relais de terrain pour faire en sorte que les nombreux problèmes générés par ce changement soient enfin résolus et que les besoins des habitants de notre territoire soient correctement pris en compte et ce à la hauteur du financement très important que nous attribuons à cette compétence que nous finançons en partie.
- Il est prévu une enveloppe de 260 000 € pour la **1<sup>ère</sup> phase du schéma directeur cyclable**. Une AP/CP sera créée en 2024 pour en planifier le financement sur la durée. **L'extension et le déplacement du parking vélos en gare de Fontainebleau-Avon** sera réalisée en lien avec Aménagement 77 (280 000 €). Il est prévu des **travaux sur les gares et parkings à vélos d'Héricy, Vulaines, Bourron-Marlotte et Chartrettes** (200 000 €). Il est également prévu la **création d'arrêts de bus** (50 000 €), la **mise aux normes accessibilité PMR qui se poursuit sur Fontainebleau-Avon** (50 000 €) et du **jalonement et petit matériel pour la politique cyclable** (30 000 €). (**fonction 820 : services communs transports publics de voyageurs**).

# Les recettes d'investissement du budget principal



# Recettes d'investissement

## La recherche de subventions est une priorité pour le financement du programme d'investissement de la CAPF :

- Nouveau contrat intercommunal de développement (**CID2**) auprès du Département de Seine-et-Marne pour le financement de :
  - la rénovation du gymnase Coubertin → subventionné à hauteur de 739 800 €
  - la rénovation de la machinerie du traitement de l'eau de la piscine → subventionné à hauteur de 677 440 €
  - la rénovation du sauna hammam de la piscine → subventionné à hauteur de 71 720 €  
*(concerne le budget annexe activités sportives et de loisirs)*
  - la rénovation des pannes du Port de Valvins → subventionné à hauteur de 360 000 €  
*(concerne le budget annexe port de plaisance)*
- Contrat d'aménagement régional (**CAR2**) pour le financement de :
  - la rénovation de la machinerie du traitement de l'eau de la piscine → subventionné à hauteur de 508 080 €
  - La réhabilitation et la mise aux normes PMR du tir à l'arc au stade Mahut → subventionné à hauteur de 102 223,50 €

# Recettes d'investissement (2)

- **Rénovation du gymnase Coubertin**, en plus de la subvention du Département dans le cadre du CID 2 ces travaux seront également subventionnés par la Région (159 647,10 €) et par l'Etat via la DSIL (523 918 €).
- **Mise aux normes PMR du pas de tir à l'arc au stade Mahut**, outre le financement de la région dans le cadre du CAR 2 cette opération sera également financée par le Département (158 666 €) et par l'agence nationale du sport (100 000 €).
- **Rénovation de la machinerie du traitement de l'eau de la piscine**, en plus de la subvention du Département dans le cadre du CID 2, ces travaux seront également subventionnés par l'Etat via le fonds vert (169 360 €).
- **Des soldes de subventions** figurent en restes à réaliser et seront sollicités courant l'année 2024 :
  - Aire d'accueil des gens du voyage à Vulaines : Etat-DETR (560 000 €) et CAF (25 000 €)
  - Base nautique de la Magdeleine : Département (98 590 €)
  - AMO mission SPR : Région-CPER (20 000 €) et Etat-DRAC (27 792 €)
  - AMO élaboration du PLH : Région-CPER (20 500 €) et EPFIF (15 000 €)
  - AMO schéma directeur cyclable : Région (25 000 €)
  - Etude de faisabilité géothermie : Région (5 250 €) et ADEME (5 250 €)
- **Des demandes de subventions ont été sollicitées pour les projets suivants et sont en attente de réponse :**
  - Terrains synthétiques Mahut et Coubertin et rénovation des tennis Coubertin → demandes auprès de la Région (576 036 €) et de l'Etat-DETR (500 000 €)
  - Relamping → demande auprès de l'Etat-DSIL (254 144 €)

# La dette du budget principal et des budgets annexes



# Encours de la dette budget principal et budgets annexes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours total de dette pour tous les budgets est de 26 132 222,94 € répartis sur le budget principal et cinq budgets annexes :

- Budget principal et trois budgets annexes Hôtel d'Entreprises, Grand Parquet et Port de Plaisance : 62,94 % de l'encours, soit 16 448 398,60 €
- Budgets annexes eau et assainissement : 37,06 % de l'encours, soit 9 683 824,34 € (équilibrés par leurs recettes propres)
- 117 emprunts, taux moyen à 2,70 %
- La structure de la dette est saine
- **Une dette en diminution**

Budget	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	En valeur	En %
Budget principal	13 073 197,26 €	50,03 %
Budget annexe assainissement	6 282 706,32 €	24,04 %
Budget annexe eau potable	3 401 118,02 €	13,02 %
Budget annexe Hôtel d'entreprises	518 490,17 €	1,98 %
Budget annexe Grand Parquet	2 581 762,42 €	9,88 %
Budget annexe Port de plaisance	274 948,75 €	1,05 %
Total tous budgets	26 132 222,94 €	100,00 %

Nota : les budgets annexes activités sportives et de loisirs et ZAE ne portent aucune dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024



# Encours de la dette budget principal et budgets annexes

Le profil d'extinction global de la dette est le suivant :

Dette par année						
	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	24 323 872,09 €	21 061 000,83 €	17 930 949,66 €	14 900 189,25 €	12 104 965,37 €	3 131 872,91 €
Capital payé sur la période	3 266 035,54 €	3 228 070,34 €	3 067 492,64 €	2 939 523,19 €	2 672 816,95 €	1 102 791,12 €
Intérêts payés sur la période	665 331,73 €	515 774,98 €	407 145,69 €	334 364,27 €	268 931,67 €	61 249,64 €
Taux moyen sur la période	2,54%	2,24%	2,13%	2,09%	2,04%	1,72%

Sans nouvel emprunt souscrit, le stock de dette de la CAPF court jusqu'en 2039.

Le taux d'endettement global de la CAPF au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 51,72 %.

En 2024, il n'est pas prévu de souscrire de nouvel emprunt, que ce soit sur le budget principal ou sur les budgets annexes.

L'emprunt inscrit au budget principal dans le cadre du budget primitif est uniquement un emprunt d'équilibre en attente de la notification des subventions sollicitées.

# Les budgets annexes



# Assainissement

Budget annexe Assainissement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	999 100,00 €	70	Produits des services et du domaine	4 000 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
014	Atténuations de produits		75	Autres produits de gestion courante	
65	Autres charges de gestion courante	85 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières	146 200,00 €	78	Reprises sur provisions	9 970,00 €
67	Charges exceptionnelles	56 000,00 €			
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	115 200,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 651 500,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 009 970,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	9 917 710,37 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	520 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 917 710,37 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>520 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 569 210,37 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 529 970,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	10 039 240,37 €
<b>Total cumulé</b>		<b>14 569 210,37 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>14 569 210,37 €</b>

# Assainissement

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	2 500 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations corporelles	6 000 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
23	Immobilisations en cours	5 955 168,92 €	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations fonds divers et réserves		10	Dotations fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	905 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
020	Dépenses imprévues				
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
20	Immobilisations incorporelles	755 354,88 €	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations corporelles	8 357,54 €			
23	Immobilisations en cours	449 723,98 €			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>16 573 605,32 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>- €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	520 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	9 917 710,37 €
041	Opérations patrimoniales	24 950,00 €	040	Op d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	24 950,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>544 950,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>12 942 660,37 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 118 555,32 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 942 660,37 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R001	Solde d'exécution positif reporté	4 175 894,95 €
<b>Total cumulé</b>		<b>17 118 555,32 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>17 118 555,32 €</b>

Le schéma directeur d'assainissement engagé sur 14 communes sera finalisé en 2024. Des études et travaux sur les réseaux d'assainissement de diverses communes seront effectués au cours de l'année 2024 comme chaque année et en lien avec les opérations sur réseaux engagées par ces mêmes communes.

# Eau potable

Budget annexe Eau Potable					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	415 000,00 €	70	Produits des services et du domaine	2 100 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
014	Atténuations de produits		75	Autres produits de gestion courante	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières	57 000,00 €	78	Reprises sur provisions	4 650,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €			
68	Dotations aux provisions	8 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	48 450,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>694 450,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 104 650,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 572 999,21 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 972 999,21 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>55 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 667 449,21 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 159 650,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	4 507 799,21 €
<b>Total cumulé</b>		<b>6 667 449,21 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>6 667 449,21 €</b>

## Eau potable

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 500 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations corporelles	2 500 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
23	Immobilisations en cours	1 425 999,21 €	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations fonds divers et réserves	- €	10	Dotations fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	492 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	996 223,01 €
020	Dépenses imprévues				
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
21	Immobilisations corporelles	35 852,42 €	13	Subventions d'investissement reçues	- €
23	Immobilisations en cours	952 789,29 €			
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 906 640,92 €</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>996 223,01 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 572 999,21 €
041	Opérations patrimoniales	5 400,00 €	040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	5 400,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>60 400,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 978 399,21 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 967 040,92 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>6 974 622,22 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	7 581,30 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	
	<b>Total cumulé</b>	<b>6 974 622,22 €</b>		<b>Total cumulé</b>	<b>6 974 622,22 €</b>

Nous poursuivrons les études et travaux sur les réseaux d'eau. Nous lancerons, à l'image de ce qui a déjà été réalisé pour l'assainissement, un schéma directeur de l'eau potable sur l'ensemble des 26 communes et nous poursuivrons l'action concernant l'amélioration de la capacité de distribution d'eau sur le cœur de ville Fontainebleau-Avon.

# Hôtel d'entreprises

Budget annexe Hôtel d'entreprises					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	50 300,00 €	70	Produits des services et du domaine	
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	17 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	144 000,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	9 500,00 €	78	Reprises sur provisions	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>136 800,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>144 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	243 653,26 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	93 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>336 653,26 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>14 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>473 453,26 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>158 000,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	315 453,26 €
<b>Total cumulé</b>		<b>473 453,26 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>473 453,26 €</b>

# Hôtel d'entreprises

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
23	Immobilisations en cours	151 653,26 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	106 000,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	15 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	78 392,22 €
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
		- €			- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>322 653,26 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>78 392,22 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	243 653,26 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	93 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>336 653,26 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>336 653,26 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>415 045,48 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	78 392,22 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>415 045,48 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>415 045,48 €</b>

Pour l'année 2024 il n'est pas envisagé de dépenses d'investissement dans le cadre de ce budget annexe. Les crédits inscrits aux chapitres 20 et 23 permettent simplement d'équilibrer la section d'investissement.



# Grand Parquet

Budget annexe Grand Parquet					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	442 002,00 €	70	Produits des services et du domaine	575 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	509 205,00 €	74	Dotations subventions et participations	770 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
66	Charges financières	81 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	18 000,00 €	78	Reprises sur provisions	6 700,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	- €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 050 217,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 357 700,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	203 316,55 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	451 450,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>654 766,55 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>153 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 704 983,55 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 510 700,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	194 283,55 €
<b>Total cumulé</b>		<b>1 704 983,55 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>1 704 983,55 €</b>

Le budget principal de la communauté d'agglomération verse une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement de 770 000 € au budget annexe du Grand Parquet. Recettes dynamisées grâce à la mise en place d'une boutique, aux travaux qui permettent d'accueillir de nouveaux événements et une montée en qualité du site.

# Grand Parquet

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 806 758,92 €
23	Immobilisations en cours	2 475 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	404 000,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
23	Immobilisations en cours	76 911,56 €	13	Subventions d'investissement reçues	2 510 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 970 911,56 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 316 758,92 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	203 316,55 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	451 450,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>153 000,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>654 766,55 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 123 911,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 971 525,47 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 847 613,91 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>4 971 525,47 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>4 971 525,47 €</b>

La quatrième phase des travaux du Grand Parquet, reculée pour cause de remise d'offre beaucoup trop élevée, se concrétisera en 2024. Les travaux de la phase 4 seront subventionnés par la Région IdF (300 000 €), le Département 77 (600 000 €), et le fonds Eperon (600 000 €). Une subvention d'investissement d'un montant de 1 506 750 € sera versée au budget annexe du Grand Parquet par le budget principal pour compléter les subventions très importantes reçues au fil des phases de travaux qui se sont déroulées ces dernières années pour mettre en valeur cet équipement communautaire.

# Port de Plaisance

Budget annexe Port de plaisance					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	106 350,00 €	70	Produits des services et du domaine	9 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	2 315,00 €	75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €			
68	Dotations aux provisions	325,00 €			
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>111 990,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>99 850,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	30 989,55 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>39 489,55 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>151 479,55 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>102 350,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	49 129,55 €
<b>Total cumulé</b>		<b>151 479,55 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>151 479,55 €</b>

## Port de Plaisance

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	150 045,19 €
21	Immobilisations corporelles	226 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	33 500,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
	<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>	
23	<i>Immobilisations en cours</i>	241 105,56 €	13	<i>Subventions d'investissement reçues</i>	352 165,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>521 105,56 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>502 210,19 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	30 989,55 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>39 489,55 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>523 605,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>541 699,74 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	18 094,18 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>541 699,74 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>541 699,74 €</b>

La réfection complète des pannes du Port de Valvins sera achevée début 2024. Il convient désormais de pouvoir acquérir les fonciers nécessaires au développement du projet d'aménagement du Port, démarches engagées depuis plusieurs mois mais qui devraient aboutir en 2024. Le projet d'aménagement du Port de Valvins pourra dès lors se poursuivre. La rénovation des pannes est financée par le Département de Seine-et-Marne dans le cadre du CID à hauteur de 360 000 €. Une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € versée par le budget principal complètera la subvention du Département 77 concernant la rénovation des pannes.

## Activités sportives et loisirs

Budget annexe Sport-Loisirs					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général		70	Produits des services et du domaine	
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	77	Produits exceptionnels	77 000,00 €
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €			
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>45 010,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>77 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	144 476,86 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>146 476,86 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>191 486,86 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>77 000,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	114 486,86 €
<b>Total cumulé</b>		<b>191 486,86 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>191 486,86 €</b>

Au chapitre 77, il est inscrit le remboursement de l'assurance à hauteur de 77 000 € concernant le sinistre subis par le sauna hammam, qui fera l'objet de travaux de réfection en 2024.

## Activités sportives et loisirs

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	71 720,00 €
23	Immobilisations en cours	220 766,30 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	- €			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>224 766,30 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>71 720,00 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	144 476,86 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>146 476,86 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>224 766,30 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>218 196,86 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R001	Solde d'exécution positif reporté	6 569,44 €
<b>Total cumulé</b>		<b>224 766,30 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>224 766,30 €</b>

Le budget annexe portera les travaux de réfection du sauna-hammam qui seront réalisés à compter de l'été 2024.

## Zones d'activités économiques

Budget annexe ZAE					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 228 320,00 €	77	Produits exceptionnels	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
042	Op d'ordre de transfert entre sections	- €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 228 320,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 228 320,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 228 320,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>1 228 320,00 €</b>
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 228 320,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 228 320,00 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 228 320,00 €	040	Op d'ordre de transfert entre sections	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 228 320,00 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>1 228 320,00 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>1 228 320,00 €</b>

Ayant enclenché l'acquisition de parcelles dans les zones économiques de Chartrettes et de Bourron-Marlotte et disposant désormais d'un chargé de mission dédié à ces sujets au sein du pôle développement économique, nous pourrons travailler à l'aménagement de ces deux sites. Nous pourrons aussi poursuivre la recherche de capacités de développement d'activités tertiaires ou artisanales pour permettre à notre communauté d'agglomération de donner des perspectives aux entrepreneurs locaux et favoriser un développement économique soucieux de services de proximité.



**Merci de votre attention**